

CONTACT

Publié depuis 1982 par :

Municipalité de
Saint-Anaclet-de-Lessard
318, rue Principale Ouest
Saint-Anaclet-de-Lessard (Québec) G0K 1H0

ISBN 0830 0084

Vol. 29 No 5

Novembre 2010

CONSEIL MUNICIPAL

Maire Francis St-Pierre

Conseillers

Poste n° 1 Claire Lepage
Poste n° 2 Éric Poirier
Poste n° 3 Roland Pelletier
Poste n° 4 André Lévesque
Poste n° 5 Carole N. Côté
Poste n° 6 Francis Rodrigue

BUREAU MUNICIPAL	723-2816
INCENDIE	911
CENTRE COMMUNAUTAIRE	723-1747
SERVICE DES LOISIRS	725-5389
SALLE POLYVALENTE	724-0900
BIBLIOTHÈQUE	723-1747
TÉLÉCOPIEUR	723-0436
SITE WEB www.stanaclet.qc.ca	

SOMMAIRE

- Éditorial
- Les séances du Conseil
- Précautions hivernales
- Avis municipaux
- Le bac à récupération
- Discours du maire
- Services municipaux
- Chroniques
- Organismes
- Loisir et culture
- Résultats du sondage

ÉDITORIAL

Politique d'intégration des arts à l'architecture et Centre communautaire Régis-St-Laurent.

De son nom officiel «*Politique d'intégration des arts à l'architecture et à l'environnement des bâtiments et des sites gouvernementaux et publics*», une mesure du gouvernement du Québec qui consiste à réserver une partie du budget d'agrandissement d'un bâtiment à la réalisation d'une œuvre d'art d'artiste Québécois conçue spécifiquement pour ces lieux, ou dans certains cas, à l'achat d'une œuvre déjà réalisée. Elle s'applique à ceux qui reçoivent une subvention pour réaliser l'agrandissement d'un bâtiment public. Le budget alloué équivaut généralement à 1 % du budget du projet. Les travaux de l'été dernier au Centre communautaire Régis-St-Laurent sont donc visés par cette politique.



Le comité de sélection était composé de représentants du ministère de la Culture, Communications et Condition féminine, du milieu des arts et du propriétaire ainsi que d'un observateur. Une première rencontre a permis de peindre un tableau de la municipalité : sa vitalité, la solidarité du milieu, les principales activités qui se déroulent au Centre communautaire et le lieu prévu d'installation. Le tout avait pour but de donner des repères aux artistes afin que les œuvres soumises soient appropriées à la vocation du bâtiment. Trois artistes parmi les 10 proposés ont été retenus, grâce à la présentation d'un portfolio de 10 œuvres de chacun. Lors de la 2^e rencontre, chaque artiste invité présentait 3 œuvres et un consensus a permis de retenir l'œuvre de Madame Fernande Forest : «*Lignes de vies*».



Chaque tableau est issu de la numérisation des lignes de la main de 10 personnes, d'où sont isolés et mis en couleurs les traits principaux. Le dernier tableau illustre une main entière et met en lumière les lignes exploitées dans les autres tableaux.

Le centre communautaire est un endroit vivant où ça bouge, où les générations se rencontrent et se succèdent depuis plusieurs décennies. L'œuvre proposée a ceci d'émouvant : Il y a plein d'histoires de vie là-dedans !



À nous maintenant de venir y partager des petits bouts d'histoires de notre propre vie. Chose certaine, lorsque vous verrez ou reverrez ces œuvres, vous ne pourrez vous empêcher de regarder... l'intérieur de votre main.

Claire Lepage
Conseillère et observatrice au comité de sélection

LES SÉANCES DU CONSEIL EN RÉSUMÉ

Voici les résolutions adoptées à la réunion du 4 octobre 2010

Les élus donnent à la firme d'ingénieurs Roche ltée, Groupe-Conseil le mandat pour préparer la demande au ministère du Développement durable et des Parcs pour de dépôt à neige. (Rés. 2010-10-130)

Les élus municipaux mandatent monsieur Martin Magnan de la firme Roche ltée, Groupe-Conseil pour préparer et faire la demande au ministère du Développement durable et des parcs afin que l'on puisse utiliser le lit de séchage de nos étangs aérés comme dépôt à neige. (Rés. 2010-10-131)

Les élus municipaux demandent au gouvernement du Québec une aide financière afin de refaire le ponton du ruisseau Banville situé sur la rue Principale Ouest. (Rés. 2010-10-132)

Les élus municipaux déposent la programmation pour les travaux admissibles à la taxe fédérale d'accise sur l'essence pour les années 2010-2013. (Rés. 2010-10-133)

Les élus municipaux donnent un appui à la Coalition interrégionale pour maintenir le nombre de circonscriptions électorales dans les régions. (Rés. 2010-10-134)

Les élus municipaux renouvellent l'entente avec le CAUREQ pour les cinq prochaines années. (Rés. 2010-10-135)

Une consultation publique est tenue pour la demande de dérogation mineure du 410, rue de la Gare.

Une consultation publique est tenue pour la demande de dérogation mineure du 17, rue Jean.

Une consultation publique est tenue pour la demande de dérogation mineure du 128, rue Principale Est.

Une consultation publique est tenue pour la demande de dérogation mineure du 469, rang 3 Ouest, no 10.

Une consultation publique est tenue pour la demande de dérogation mineure du 323, rue Principale Ouest.

Les élus municipaux acceptent la demande de dérogation mineure pour le 410, rue de la Gare. (Rés. 2010-10-136)

Les élus municipaux acceptent la demande de dérogation mineure pour le 17, rue Jean. (Rés. 2010-10-137)

Les élus municipaux acceptent la demande de dérogation mineure du 128, rue Principale Est. (Rés. 2010-10-138)

Les élus municipaux acceptent la demande de dérogation mineure pour le 469, rang 3 Ouest, no 10. (Rés. 2010-10-139)

Les élus municipaux acceptent la demande de dérogation mineure pour le 323, rue Principale Ouest. (Rés. 2010-10-140)

PRÉCAUTIONS HIVERNALES

Abri d'auto : Les abris d'auto sont autorisés du 15 octobre au 1^{er} mai.



Stationnement de nuit en période hivernale : Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 23 h et 7 h du 1^{er} novembre au 15 avril inclusivement et ce, sur tout le territoire de la municipalité. La Municipalité est autorisée à faire remorquer les véhicules en infraction et ce, aux frais du propriétaire.

Boîte aux lettres : La boîte aux lettres en bordure de route rurale doit être placée à une distance et à une hauteur suffisantes pour ne pas nuire aux opérations de déneigement. Il serait pertinent de les munir d'une balise afin de permettre à nos opérateurs de les situer.



MEMBRE – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Appel de candidatures

Suite au départ volontaire de monsieur Yvan Ruest, le comité consultatif d'urbanisme doit recruter un(e) agriculteur (trice) afin de combler un poste vacant. C'est pourquoi, nous sommes à la recherche d'une personne qui travaille dans le domaine de l'agriculture afin de faire partie du C.C.U.

Tout(e) agriculteur (trice) intéressé(e) doit faire parvenir son nom accompagné d'une lettre d'environ 1 page expliquant pourquoi elle désire faire partie de ce comité. Vous faites parvenir le tout à l'adresse suivante :

Municipalité de Saint-Anaclet

318, rue Principale Ouest

Saint-Anaclet-de-Lessard (Qc) G0K 1H0

Pour d'autres renseignements, veuillez vous adresser à l'inspectrice en bâtiment et en environnement, Claudine Cléroux, au 418-723-2816.

Bienvenue à tous(tes)!

AVIS MUNICIPAUX

Il est à noter que les procès-verbaux des réunions du Conseil municipal sont disponibles au bureau municipal aux jours et aux heures d'accueil. De plus, vous êtes cordialement invités à assister aux séances du Conseil.

Elles se tiennent habituellement le premier lundi de chaque mois à 20 heures à la salle du Conseil au 318, rue Principale Ouest. La prochaine séance publique se tiendra le lundi 1^{er} novembre 2010.

Disponibilité de l'inspectrice en bâtiment

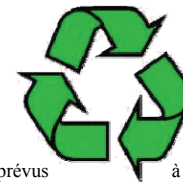
L'inspectrice en bâtiment est disponible pour vous rencontrer du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30. Il est préférable de prendre un rendez-vous par téléphone.

Responsable de la rédaction : Joanne Pinel
Responsable de la mise en page : Richard Ruest
Impression : Impressions L P Inc.
Prochaine parution : décembre 2010
Tombée des articles : 20 novembre 2010
Courriel : municipalite@stanaclet.qc.ca
Site web : www.stanaclet.qc.ca

LE BAC À RÉCUPÉRATION PAS POUR N'IMPORTE QUOI !

Nous avons des plaintes provenant du centre de tri des matières recyclables pour certaines choses retrouvées dans les bacs à récupération. Sachez que vous ne pouvez pas mettre n'importe quoi dans ce bac. Certaines matières sont recyclables mais doivent être recyclées dans des lieux spécifiques. Voici quelques exemples d'articles que vous ne devez pas mettre dans le bac bleu :

- > Vieux ordinateurs
- > Appareils électroniques
- > Vêtements
- > Contenants d'huile



Ces matières doivent être acheminées dans des lieux prévus à cette fin. Si vous ne savez pas où, prenez le temps de vous rendre au site d'enfouissement de Rimouski où des conteneurs sont très bien identifiés afin de recevoir ces articles.

Saviez-vous que nous payons au volume pour les matières recyclables et lorsque certains articles sont rejetés par le Centre de tri, nous payons pour les envoyer au site d'enfouissement. Rendus au site d'enfouissement, nous payons encore au volume. Ça devient parfois assez dispendieux pour des gestes qui auraient pu être évités. Si vous ne savez pas quoi faire avec certains objets, vous pouvez téléphoner au 418-725-2222.

Nous comptons sur votre collaboration afin d'éviter ces situations. Merci de votre collaboration.

LE PÈLERIN QUÊTEUX

Nous avons eu le plaisir d'accueillir en ce matin pluvieux du 7 octobre 2010 le Pèlerin-Quêteux, monsieur André Doucet. Le but honorable de sa marche est de recueillir des fonds et de les verser entièrement à la maison de fin de vie Marie-Élisabeth ouverte le 8 mars dernier. Les gens de la région apprécient grandement la présence de cet établissement permettant d'y vivre les derniers instants dans la dignité. Nous tenons à féliciter monsieur Doucet pour cette belle initiative et toute l'énergie déployée pour cette œuvre.



HORAIRE DES COLLECTES

novembre 2010

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

décembre 2010

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

VOUS DÉSIREZ RENCONTRER LE MAIRE ?

Le maire Francis St-Pierre est disponible pour vous rencontrer au moment qui vous convient. Veuillez appeler au bureau municipal au 418-723-2816 pour prendre un rendez-vous.



DISCOURS DU MAIRE

RAPPORT SOMMAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD

Je dépose à la Municipalité le rapport sommaire sur la situation financière de la municipalité de Saint-Anaclet-de-Lessard.

Les états financiers de l'année fiscale 2009 ont été présentés en assemblée publique le 6 avril 2010.

Sommairement, on y constatait un surplus total s'élevant à 301 650 \$, dont 3 218 \$ réservés pour fins de parc, 50 000 \$ au fonds de roulement, 21 111 \$ au réseau d'aqueduc et d'égout pour l'année financière 2009, nous enregistrons un surplus de 167 433 \$. Ce surplus nous permet de faire face à des urgences ou à des interventions de développement qui permettent à la Municipalité d'être considérée à ce titre comme performante. Jamais un Conseil municipal ne peut se permettre de déficit, c'est d'ailleurs la Loi qui lui dicte cette obligation.

Les actifs immobilisés atteignaient 5 855 465 \$ au 31 décembre 2009.

L'endettement à long terme de la Municipalité s'élevait quant à lui à 1 734 074 \$; de ce montant, 774 490 \$, soit 45 % s'autofinance par la vente des terrains des nouveaux développements, 209 610 \$ au réseau d'aqueduc et d'égout et la balance 746 974 \$, soit 43 % est payable par l'ensemble de la population.

Le service de la dette en 2009 représente 8,48 % du budget total. Ce pourcentage a varié entre 8 et 12 % au cours des sept dernières années. Cette performance est avantageusement comparable à celle de municipalités de même taille.

Les prévisions budgétaires pour l'année 2010 sont de 2 598 203 \$. Nous pouvons espérer un surplus d'environ 75 000 \$.

Au cours de l'année financière 2010, une partie du surplus 2009 a été utilisée : 11 000 \$ pour des habits (bunker) pour la brigade incendie, 19 500 \$ pour les fournaises et les portes de garage à la caserne et au garage municipal, 50 000 \$ pour l'acquisition du terrain de soccer, 15 000 \$ pour le pavage et 34 000 \$ pour différents achats. De plus, nous avons réalisé l'agrandissement du Centre communautaire (580 000 \$), refait une partie du réseau d'aqueduc et d'égout (3 M \$) et fait l'acquisition d'un nouveau camion de déneigement (250 000 \$).

Je vous informe que le traitement de vos élus, salaires et allocations de dépenses confondus est de 16 431 \$ pour le maire et de 5 477 \$ pour les conseillers. Le maire ou son suppléant reçoit un montant de 122,75 \$ à titre de compensation pour une participation à une séance du Conseil des maires de la MRC Rimouski-Neigette.

Voilà la situation financière de notre Municipalité. J'ajouterai que c'est avec fierté que votre Conseil municipal vous présente ce portrait de notre réalité financière en cette fin d'année 2010. Je tiens à remercier tous les employés et les membres du Conseil pour le beau travail accompli.

Francis St-Pierre, maire
Le 1^{er} novembre 2010



SERVICES MUNICIPAUX

SERVICE INCENDIE

RECRUTEMENT POMPIERS VOLONTAIRES

Nous sommes présentement à bâtir une liste de personnes qui seraient intéressées à devenir pompier volontaire. Voici quelques aptitudes nécessaires pour devenir pompier : une bonne forme physique, de la facilité à travailler en équipe, de la disponibilité pour de la formation par Internet (285 heures de cours réparties de la façon suivante : 159 heures de théorie et 126 heures de pratique, le tout échelonné sur 4 ans). Si faire partie d'une équipe dynamique vous intéresse, faites parvenir votre curriculum vitae à la Municipalité de St-Anaclet, à l'attention du directeur du service incendie.

Changement d'heure, changement de pile !

Depuis sa commercialisation au début des années 1980, l'avertisseur de fumée a fait diminuer le nombre de décès moyen dans un incendie de 180 à 70 annuellement.

L'avertisseur de fumée est le meilleur moyen de sauver votre vie et celle de vos proches en cas d'incendie. Il faut donc régulièrement vérifier son fonctionnement et remplacer périodiquement sa pile. Cette année le changement d'heure se fera le 7 novembre alors n'oubliez pas de penser à changer la pile de votre avertisseur de fumée par la même occasion. De plus, dès que votre avertisseur de fumée émet un signal sonore intermittent, il vous indique que la pile est faible.

Voici quelques conseils pour l'installation d'un avertisseur de fumée :

- Installer un avertisseur de fumée par étage, y compris le sous-sol.
- En installer un dans le corridor, près des chambres.
- En installer un dans chaque chambre où l'on dort la porte fermée.
- S'assurer que tous les occupants entendent l'avertisseur de fumée lorsqu'ils dorment. Sinon, installer un avertisseur de fumée dans la chambre de ceux qui ne peuvent l'entendre.
- Installer l'appareil au plafond, à un minimum de 10 cm (4 po) du mur, ou sur un mur, à une distance de 10 à 30 cm (4 à 12 po) du plafond.
- Ne jamais retirer la pile d'un avertisseur qui se déclenche trop souvent. L'installer plus loin, car il doit être trop près de la cuisine ou de la salle de bain.
- L'avertisseur de fumée relié à un central permet une intervention encore plus rapide des pompiers. S'assurer qu'on est bien relié, surtout si on a fait des modifications à notre réseau téléphonique (Internet haute vitesse, téléphone IP).
- Installer aussi un avertisseur de fumée au chalet et faire les mêmes vérifications. En proportion, il y a plus de décès au chalet qu'à la résidence principale.
- Penser à faire interconnecter par un maître électricien tous les avertisseurs de fumée électriques de la maison. Ainsi, lorsque l'un d'eux sonne, ils sonnent tous, peu importe où est le feu.

Si un occupant est sourd ou malentendant, installer des avertisseurs de fumée qui combinent une lumière stroboscopique et du son.

Normand Heppell, directeur

UN P'TIT PEU D'URBANISME

Bonjour à tous,

Plus tôt que prévu, la cigogne est passée pour Marie-Hélène qui a accueilli sa petite fille, alors ce sera moi qui prendrai la relève. Donc, c'est à mon tour de vous présenter un article concernant l'urbanisme à l'intérieur du journal municipal.



Je serai en poste pour la durée de son congé de maternité et il me fera plaisir de répondre à vos questions et vous aider à réaliser vos projets soit de construction ou de rénovation, de captage des eaux souterraines, d'installation septique ou tout autre en respectant les lois et règlements en vigueur.

Comme l'automne est bien installé, tous et chacun sommes occupés à faire de l'entreposage de toute sorte pour l'hiver. Je vous présente donc un article du règlement qui traite de ce sujet :

«Pour les **usages résidentiels**, l'entreposage extérieur de certains produits, véhicules et objets est autorisé aux conditions suivantes :

- L'entreposage d'une **roulotte**, tente-roulotte, bateau ou motoneige ou autre véhicule en état de fonctionner.
- L'entreposage de bois de chauffage pour **usage privé** dans la cour **arrière** seulement. La hauteur maximale permise est de 1,2 mètre, sauf s'il est entreposé dans un abri. »

Tout le bois entreposé doit être proprement empilé et cordé et en aucun temps il ne peut être laissé en vrac sur le **terrain**. »

Je tiens aussi à revenir sur l'installation des abris d'hiver pour y apporter plus de précisions au sujet de leur implantation. L'article 201 du règlement de zonage se lit comme suit :

« L'installation d'un **abri d'hiver** est permise entre le 15 octobre d'une année et le 1^{er} mai de l'année suivante.

Tout **abri d'hiver** doit être construit de plastique, toile tissée ou de panneaux peints démontables.

La distance minimale entre cet abri et l'emprise de la rue est de deux (2) mètres. »

En espérant que la nature nous offre encore de belles journées ensoleillées pour nous permettre de faciliter notre hivernage.

Claudine Cléroux, inspectrice en bâtiment et en environnement.

CHRONIQUES

COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

En ce début d'automne, la nature et les jardiniers se préparent à accueillir l'hiver. Dans le dernier numéro du Contact, vous avez pu admirer les gagnants du dernier concours Maisons fleuries. Dans les prochaines semaines, le comité d'embellissement se penchera sur la formule du concours. Surveillez le Contact fleuri au printemps prochain.



Pour ce qui est des fleurons du Québec, nous vous encourageons à continuer vos efforts. Ainsi, nous comptons sur l'effet d'entraînement et d'autres se mettront à la tâche. De plus, le comité incitera les commerçants à suivre votre exemple pour améliorer l'aspect visuel de la rue de la Gare, entre autre. En 2012, nous recevrons à nouveau les juges des fleurons. Nous espérons obtenir un troisième fleuron. Ensemble, nous réussirons.

En terminant, je rappelle aux gagnants de rapporter au bureau municipal, les affiches de gagnants Maisons fleuries.

Martine Pinel

Pour le comité d'embellissement.

NOUVELLES DE LA FABRIQUE

Vous avez sans doute remarqué le cordon de sécurité fourni par Railex installé aux pieds des marches de l'autel dans l'église depuis près de 2 mois. C'est grâce à monsieur Julien Bujold que nous avons pu obtenir ce cordon, il a contribué financièrement à plus de 75 % de sa valeur, nous lui sommes très reconnaissants pour l'amélioration de la sécurité et sa généreuse participation.

Madame Martine Pinel, responsable de la formation à la vie chrétienne et ses 17 catéchètes, toutes bénévoles seront là pour donner la catéchèse aux 105 jeunes inscrits pour recevoir la catéchèse en 2010 et 2011. Nous leur devons une fière chandelle à ces femmes dévouées.

N'oubliez pas le déjeuner du 14 novembre de 8 h à 12 h 30 au centre communautaire Régis-St-Laurent, les billets sont en vente chez Ginette fleuriste au 418-723-6278, au presbytère et à la bibliothèque, au coût de 7 \$ adulte et 3 \$ les 6 à 12 ans, gratuit pour les plus jeunes. Nous comptons sur votre présence.

L'assemblée de Fabrique

Par : Gervaise Gagné

BIBLIOTHÈQUE AU RENDEZ-VOUS DE L'IMAGINAIRE

Bonjour à tous,

Je me suis arrêtée devant la murale que les Fermières de St-Anaclet ont confectionnée dans le cadre du 150e de la municipalité. Ces doigts de fée nous ont, par leur habileté et leur patience, fait davantage prendre conscience des structures qui existent à St-Anaclet et qui caractérisent la vie communautaire bien implantée ici. Il est agréable de penser que ce sont nos ancêtres qui ont préparé le terrain, qui ont façonné cette vie d'entraide. Nous suivons leurs traces en transmettant nos valeurs aux nôtres tout en baignant dans ce monde qui est le nôtre.



Renouvellement des cartes de membres

Nous avons des abonnés qui sont membres et qui n'ont pas renouvelé leurs cartes de membres depuis quelques années. Afin que notre fichier soit à jour, auriez-vous l'amabilité de communiquer avec moi au cours des prochains jours à cet effet. J'apprécierais beaucoup ce geste. C'est important pour la bonne marche de notre bibliothèque. Merci!

Assemblée générale

L'assemblée générale de la bibliothèque se tiendra lundi, le 29 novembre 2010, à la bibliothèque, à compter de 19 h. Vous êtes tous et toutes les bienvenus.

Articles à vendre

Nous avons des livres, des sacs du 150e et autres articles que nous vendons à un prix exceptionnel. Le résultat de ces ventes servira aux activités de la bibliothèque.

Nouveautés

Un bonheur si fragile – tome 3 – (Michel David) – Voleur d'ombres (Marc Lévy) – Une jeune femme en guerre – tome 4 (Maryse Rouy) – La vie après la mort – tomes 1 et 2 (Francine Gauthier) – Les folles années – tome 1- Les héritiers et tome 2 – Mathieu et l'affaire Aurore

Le safari de la vie (John P. Streckecky) – Les méandres du destin (Micheline Duff) – Secoué par l'orage (Jacqueline Caron) – Revenir de loin (Marie Laberge) – En plein cœur (Louise Penny)

D'autres ouvrages seront disponibles au début de novembre.

Carole Massé, responsable

L'ASSOCIATION DE PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DU LAC À L'ANGUILLE INC.



**L'aménagement et
l'entretien des propriétés
doivent limiter les impacts
sur l'eau (1)**

Un effort collectif aux effets cumulatifs

Lorsqu'il est question de protéger la qualité de notre eau des influences humaines, chacun doit faire sa part et participer activement à la préservation de cette ressource vitale. À l'échelle d'un bassin versant, les activités des uns ont nécessairement des impacts sur celles des autres et l'effet cumulatif d'activités néfastes affecte les résidents demeurant près des plans d'eau y compris aussi les autres citoyens qui y ont accès. Il est donc très important que chaque propriétaire fournisse des efforts.

Le Regroupement des organismes de bassins versants du Québec (ROBVQ) vient de lancer un tout nouvel outil destiné aux propriétaires de résidences : les Fiches d'aménagement des propriétés résidentielles. Ces fiches informent et conseillent sur des manières d'aménager et d'entretenir les propriétés pour limiter l'impact des activités résidentielles sur la qualité des plans d'eau.

Les thématiques abordées sont les suivantes :

- La bande riveraine
- Le phosphore
- La pelouse
- L'imperméabilisation des sols
- L'eau de pluie et le ruissellement
- L'installation septique

Ces fiches sont un outil qui permet à un citoyen de réaliser qu'il existe plusieurs options afin de participer à la protection de la qualité de l'eau de son bassin versant. Les Fiches d'aménagement des propriétés résidentielles peuvent être consultées auprès du site web du ROBVQ : <http://www.robvq.qc.ca/documentation/publicationsROBVQ/lister/>

Vous n'avez pas accès à Internet haute vitesse ?

L'accès à Internet haute vitesse est généralement offert dans les bibliothèques publiques. Vous pouvez y consulter ces documents et aussi les télécharger sur une clé USB.

Ces fiches d'aménagement des propriétés sont très bien vulgarisées et visent **tous les propriétaires d'un terrain résidentiel**, tant riverains que citadins. Des **thématiques s'adressent particulièrement aux résidents demeurant près d'un lac ou d'un cours d'eau.**

Consultez cet article à <http://www.saintanacletdelessard.qc.ca/>

André Lévesque, président 418-722-9637 11/2010

(1) Source : ROBVQ , tous nos remerciements

Contact page 7



Invitation Assemblée générale annuelle de la Corporation

Vous êtes invités à l'Assemblée générale annuelle de la Corporation du patrimoine de Saint-Anaclet-de-Lessard :

**mercredi le 17 novembre 2010
à 19h30, à la salle Réal-Lamontagne**

À l'ordre du jour :

- ✓ Rapport financier 2009-2010
- ✓ Rapport d'activités 2009-2010
- ✓ Restauration de la forge Saint-Laurent : bilan et suites du projet
- ✓ Mise en valeur du four à chaux à Neigette bilan et suites du projet
- ✓ Modification au règlement général de la Corporation : adhésion et renouvellement des membres
- ✓ Élection de membres du Conseil d'administration
(3 postes sont à combler ou à renouveler)
- ✓ Échanges, opinions, suggestions, ...

Voilà une belle occasion pour établir des contacts et donner votre point de vue sur la protection et la mise en valeur de notre patrimoine. Pour information, communiquez avec Gaétane Lavoie au 723-4980 ou Lucien Roy au 722-7406 ou patrimoine-anaclet@hotmail.com.

Nous vous attendons en grand nombre.

Une invitation du Conseil d'administration
de la **Corporation du patrimoine**

ORGANISMES

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE ST-ANACLET

Dans le but de se créer une liste d'attente, l'Office municipal d'habitation invite les personnes qui désirent obtenir un logement à la Résidence Robert-Ross (HLM) à soumettre leur demande.

Les principaux critères pour être admissible sont :

Être citoyen canadien

Avoir plus de 50 ans

Un revenu annuel n'excédant pas 20,500 \$

Et demeurer sur notre territoire de sélection.

Pour plus d'informations, veuillez communiquer **aux heures de bureau** avec madame Louise Côté au 418-724-4538

CLUB LIONS DE SAINT-ANACLET-DE-LESSARD

Votre Club Lions fera la **campagne de la canne de bonbon** au cours du mois de décembre et vos dons iront directement au fonds des œuvres.

Le **déjeuner du *Père Noël*** aura lieu le dimanche 19 décembre à 8 h au Centre communautaire Régis-St-Laurent de Saint-Anaclet et tous les enfants recevront un cadeau des mains du Père Noël. Les coûts : adultes 5 \$, enfants (6 à 12 ans) 3\$, (5 ans et moins) gratuit.

La **distribution des paniers de Noël** se fera le 18 décembre et vous pouvez adresser toute demande au Club Lions de St-Anaclet, 25-C, Principale Est, St-Anaclet, Québec G0K 1H0

Produits en vente auprès des membres du Club Lions : gâteaux aux fruits (15 \$), noix (12 \$) et truffes (10 \$).

Pour information : 418-722-7685

AFEAS

Marié(e) ou accoté(e) ?

Au Québec, nous sommes les champions du monde de l'union « libre ». 65 % des enfants naissent de parents qui ne sont pas mariés. Pourtant, fonder une famille et vivre ensemble, même pendant des années, ne nous donne pas les mêmes droits, ni les mêmes protections, que les gens mariés. L'impôt et certains programmes sociaux du gouvernement ont beau reconnaître les conjoints de fait, cela ne veut pas dire que nous n'aurons pas (ainsi que nos enfants) de mauvaises surprises, en cas de séparation ou de décès.

C'est pour cette raison, que l'AFÉAS de Saint-Anaclet invite tous (tes) les intéressés(es) à la prochaine activité « Marié(e) ou accoté(e) ? » qui se tiendra le mercredi 10 novembre 2010 à 19 heures à la salle du Conseil municipal. Notre conférencière invitée madame Julie Boudreault vous aidera à y voir plus clair et à choisir les bonnes options. Venez en grand nombre. Pour des renseignements supplémentaires, appelez Nicole au 418-723-3033 ou Yolande au 418-724-0409.

PAVILLON L'HÉRITAGE

Le Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette vous invite à ses dîners-rencontres qui se tiennent au Pavillon L'Héritage situé au 10, rue du Collège. En novembre, deux (2) dîners sont prévus, les :

- > **4 novembre** : On célèbre la fête de l'Halloween avec **Bertrand Fortin** à la musique et au chant. Déguisez-vous pour l'occasion.
- > **18 novembre** : Présentation des services offerts par **Coup de main à domicile** avec Madame **Marie-Claude Gasse**.

Vous avez le goût de partager un bon repas en bonne compagnie tout en vous informant et en vous divertissant, nous vous attendons en grand nombre à nos dîners-rencontres. Le repas est au coût de 9 \$ pour les non-membres et 8 \$ pour les membres. Le repas débute à 11 h 30 et les activités et conférences débutent pour leur part à 13 h et sont gratuites.

Pour informations et réservations, communiquez avec Martine St-Pierre au **418-725-5087** ou par courriel au pavillonheritage@cgocable.ca

Bienvenue à tous!

CLUB DES 50 ANS ET PLUS

Un cours portant sur le **rafraîchissement routier** est offert aux membres et aux non-membres. Il sera question du guide de la route, la signalisation, nos mauvaises habitudes, la connaissance des symptômes qui aident à décider quand c'est le temps d'arrêter la conduite automobile, la réponse à vos questions etc. Ce cours est donné par un retraité de la SAAQ. Il est d'une durée de 4 heures et il coûte 10 \$ pour en profiter. Soyez donc au rendez-vous ce 8 novembre à 13 heures au Centre communautaire Régis-Saint-Laurent. Pour information : Jacqueline Levesque 724-7076 ou Normand Dubé 722-6381.

Le 12 décembre, il y aura notre **dîner traditionnel de Noël** au cipaille. Les membres seront appelés pour leur offrir des billets. Une chorale de chants traditionnels de Noël est en formation et fera l'animation lors du dîner. La gaieté est le seul critère pour en faire partie. Les membres intéressés peuvent communiquer avec monsieur Réal Saint-Laurent au 723-2810.

Le **renouvellement des cartes de membres** pour l'année 2011 est débuté. Les membres peuvent se présenter au local des 50 ans et + situé dans le centre communautaire les 16 et 23 novembre à 19 heures. La personne responsable est monsieur Raymond Ross 724-8071.

LES FERMIERES DE SAINT-ANACLET

Les fermières de St-Anaclet invitent leurs membres à leur réunion mensuelle exceptionnellement le jeudi 18 novembre à 19 h 30 à la salle Réal-Lamontagne.

Bienvenue à toutes.

SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

ENTRAÎNEUR DEMANDÉ

Je suis à la recherche d'un entraîneur de hockey pour la saison hivernale. La personne recherchée doit avoir une bonne disponibilité pour donner les entraînements un soir/semaine et entraîner les jeunes lors de leurs parties les samedis contre les municipalités environnantes. Une allocation sera allouée par la Municipalité. Le début de la saison est prévu pour le début janvier.

Si le défi t'intéresse, communique avec Carl au 418-725-5389.

COURS DE GUITARE

Des cours de guitare pourraient se tenir à Saint-Anaclet en janvier. Il ne manque que quelques inscriptions. Si cela vous intéresse, communiquez avec Carl au 418-725-5389.



ATELIERS DE PEINTURE

Des ateliers de peinture se dérouleront au Pavillon l'Héritage de Saint-Anaclet dès le début de novembre 2010. Ces ateliers se tiendront les mercredis de 14 h à 16 h et ce, pour une durée de 5 semaines. Le coût relié à cette activité est fixé à 40 \$ pour les membres de l'association des aînés de l'UQAR et 50 \$ pour les non-membres, ce qui comprend les pinceaux ainsi que la peinture. Les participants devront toutefois se procurer une toile de grandeur 11 po x 14 po au montant de 5 \$ et qui sera disponible sur place. L'animatrice de la formation est madame Louise Nadeau. Veuillez noter qu'un minimum de 8 personnes est nécessaire pour débiter cette formation. Pour info et inscription, communiquez avec Martine St-Pierre au 418-725-5087.



HOCKEY MINEUR

La saison froide est de retour, c'est maintenant le temps de s'inscrire au hockey mineur. Tout comme l'hiver dernier, les jeunes qui désirent jouer au hockey auront l'opportunité de le faire et ce, dès le début de janvier ou plus tôt si la patinoire est prête et jusqu'à ce que la température le permette. Des équipes de St-Gabriel, St-Narcisse, St-Donat, Price viendront nous visiter à quelques reprises et nous en ferons autant.



Les entraînements se tiendront une fois/semaine en début de soirée et les matchs les samedis en après-midi. Le coût est fixé à 15 \$ par jeune.

Vous pouvez vous inscrire dès maintenant en communiquant avec Carl au 725-JEUX(5389). La date limite d'inscription est le 7 décembre à 16 h 30.

MINI-BASKET

Voici quelques résultats de nos représentants locaux au sein de la ligue de mini-basket de Rimouski. Félicitations à notre équipe le Nipigon de Saint-Anaclet dans la catégorie avancée qui a remporté ses 3 premiers affrontements contre les Mariniers, les Pirates de Sacré-Coeur et les Commandeurs de St-Pie X.



Il est aussi à noter qu'Alexandre Perreault de notre équipe locale a su se tailler un poste au sein de l'équipe élite AA qui représentera l'association du mini-basket de Rimouski tout au long de la saison sportive et ce lors des tournois majeurs un peu partout au Québec.

Félicitations à tous nos joueurs (euses) et à leur entraîneur Pierre Tremblay, et bonne saison.

RÉSULTATS DU SONDAGE SUR LE LOISIR DES AÎNÉS DE SAINT-ANACLET

Rappelons que le sondage sur les besoins en loisir des aînés de Saint-Anaclet a été réalisé par la Table d'harmonisation avec le soutien de l'URLS. La clientèle visée était les personnes âgées de 50 ans et plus : 41 personnes ont participé au sondage, soit 27 résidant à la maison, 11 résidant à l'Office municipal d'habitation et 3 en résidence de personnes âgées.

Constatation générale

Toutes les personnes consultées confirment l'importance des loisirs dans leur vie, principalement pour augmenter leurs contacts interpersonnels et maintenir une qualité de vie.

Les résultats du sondage selon les domaines d'études sont les suivants :

LA PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS EN 2009 : c'est le groupe des **66 à 80 ans qui a le plus participé**, tandis que les **50 à 65 ans ont le moins participé**.

LES FREINS À LA PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS : le **manque d'information** sur les activités offertes serait ressenti surtout par le groupe des 50 à 80 ans. **Le bulletin municipal** est un des moyens préférés par les 50 ans et plus pour se garder informés des activités à venir. Le moyen préféré par le groupe des 66 ans et plus est le **babillard** et les **lieux d'affichage**.

LE NOMBRE D'ACTIVITÉS OFFERTES : Le groupe des 66 ans et plus dit avoir assez d'activités contrairement au groupe des 50 à 65 ans qui dit en manquer.

LE FORMAT, LA FRÉQUENCE ET LE MOMENT POUR FAIRE DES ACTIVITÉS : Les résultats démontrent une préférence marquée pour les activités qui se pratiquent en groupe à raison d'une activité par semaine en après-midi.

L'UTILISATION DE LA BIBLIOTHÈQUE : La clientèle visée par le sondage utilise très peu la bibliothèque. La principale raison invoquée est le manque d'intérêt.

LA LOCALISATION D'UN PARC : La préférence pour tous les groupes d'âge est **près du Pavillon l'Héritage et la résidence Robert-Ross**.

INTÉRÊT POUR LES ACTIVITÉS : Les activités suivantes ont obtenu une préférence, à savoir : Activités spirituelles – Vieactive – Marche – Pétanque – Wii – Danse en ligne – Aquaforme – Prêt de livres – Jeux avec animation – Généalogie – Internet – Bricolage – Décoration – Théâtre – Peinture – Ski de fond – Raquette – Vélo – Pique-nique – Pétanque – Repas communautaires – Après-midi des aînés – Sorties – Après-midi au centre communautaire – Conférencier – Café-rencontre avec animation et présence d'enfants.

L'ACCÈS INTERNET : Le groupe d'âge ayant **accès à Internet est majoritairement le groupe des 50 à 65 ans**.

Les résultats seront pris en charge par la Table d'harmonisation et des actions concrètes seront mises en place lors de la prochaine année.